

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 juin 2012 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce

Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin

Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4298-12

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 7.1 Avis de motion avec dispense de lecture;
- 7.2 Date de l'assemblée d'août 2012;
- 7.3 Achat de conteneurs & virements budgétaires;
- 7.4 Embauche de Anrick Parent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4299-12

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE
LE 24 MAI 2012**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 24 mai 2012 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 juin 2012;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2012;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mai 2012 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 4300-12

ACCEPTATION DÉCOMPTE PROGRESSIF #10

CONSIDÉRANT que la Régie a accordé par sa résolution #4102-11 adoptée le 17 février 2011, un contrat à Entreprises GNP Inc. afin d'effectuer différents travaux au lieu d'enfouissement technique, lesquels travaux ayant été décrétés par le Règlement #45-10 de la Régie;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur au dossier Monsieur Patrick Béland a déposé en date du 04 juin 2012 le décompte progressif #10 au montant de 82 200.98\$ taxes incluses et qu'il en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT que la procédure d'émission du paiement des décomptes progressifs établie par la résolution #4154-11 de la Régie a été appliquée pour ledit décompte;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil entérinent la décision appliquée par les membres de ce conseil siégeant sur ce dossier et autorise le paiement du décompte progressif #10 à l'entrepreneur au dossier tel que recommandé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4301-12

ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DÉCRÉTÉS PAR LE RÈGLEMENT #45-10

CONSIDÉRANT que la Régie a accordé par sa résolution #4102-11 adoptée le 17 février 2011, un contrat à Entreprises GNP Inc. afin d'effectuer différents travaux au lieu d'enfouissement technique, lesquels travaux ayant été décrétés par le Règlement #45-10 de la Régie;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur au dossier Monsieur Patrick Béland a déposé en date du 15 mai 2012 un certificat d'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Urgel Bergeron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les travaux tel que recommandé par l'ingénieur au dossier et autorise son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à signer le certificat d'acceptation provisoire des travaux tel que soumis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4302-12

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants : #C-1200299 à #C-1200378 inclusivement de même que les chèques #P-1200159 à #P-1200231 inclusivement pour un déboursé total de 415 892.66\$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Elzéar Dupuis, administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2013.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

RÉSOLUTION NO: 4303-12

DATE DE L'ASSEMBLÉE DU MOIS D'AOÛT 2012

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet
APPUYÉ par Monsieur Pierre Gilbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'assemblée régulière des membres de ce conseil prévue pour août 2012 soit tenue le 30 août à 19h30.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4304-12

FOURNITURE DE CONTENEURS & VIREMENTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que depuis juin 2010, c'est la Régie Intermunicipale qui fournit aux utilisateurs qui le justifient, les conteneurs nécessaires à la récupération de certaines matières recyclables;

CONSIDÉRANT qu'il reste en inventaire à la Régie seulement un (01) conteneur d'une capacité de 08 verges cubes;

- CONSIDÉRANT** que ADP Conteneurs Inc., entreprise qui fournit les conteneurs à la Régie depuis l'automne 2010 a déposé en date du 19 juin 2012 les prix suivants :
08 verges cubes = 1 257.00\$ l'unité plus taxes;
- CONSIDÉRANT** que ces prix comprennent la livraison au siège social de la Régie;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Urgel Bergeron
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** ce conseil autorise l'achat de 08 conteneurs d'une capacité de 08 verges cubes pour un déboursé global de 10 056.00\$ plus taxes, livraison incluse;
- QUE** ce conseil autorise également les virements budgétaires suivants, lesquels sont nécessaires à cet achat soit :
- 1 000.00\$ du poste budgétaire 0245-210-516 – Livraison de conteneurs
au poste budgétaire 0245-210-649 – Achat de conteneurs;
- 385.00\$ du poste budgétaire 0245-211-446 – Récupération arbres de Noël
au poste budgétaire 0245-210-649 – Achat de conteneurs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4305-12

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS

- CONSIDÉRANT** que lors de son assemblée tenue le 24 mai 2012, les membres de ce conseil ont adopté la résolution #4289-12 procédant à l'embauche de trois (03) étudiants afin d'effectuer différents travaux au LET au cours de l'été 2012;
- CONSIDÉRANT** que depuis ce temps, deux (02) étudiants ont quitté et qu'il y a lieu d'en embaucher un (1) nouveau;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Rosaire Paquet, contremaître recommande aux membres de ce conseil l'embauche de Monsieur Anrick Parent de Saint-Côme-Linière;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** ce conseil embauche Monsieur Anrick Parent afin d'effectuer divers travaux au cours de l'été 2012;
- QUE** Monsieur Parent soit rémunéré selon le taux du salaire minimum en vigueur.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil sont informés de la réception d'un avis de non-conformité daté du 15 juin 2012 émis par la direction régionale du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cet avis fait suite à une visite de Monsieur Éric Gauthier, inspecteur au MDDEP en date du 15 mai 2012 à 07h00 où il a constaté que la toile de type « Voghel » que l'on place sur l'aire d'enfouissement à la fin d'une journée de travail n'avait pas été placée le 14 mai. Présent à cette assemblée le contremaître, Monsieur Rosaire Paquet a précisé que la météo annonçait des vents de plus de 70 km/heure et c'est pourquoi il avait demandé de ne pas mettre la toile le soir du 14 mai. Monsieur Paquet précise également que depuis le 15 mai, la toile est placée après chaque jour d'opération.

DIVERS

COLLECTE RDD ET AUTRES MATIÈRES 2012

Les membres discutent des résultats de la collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières en 2012 versus les années précédentes.

RÉSOLUTION NO: 4306-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Johanne Giroux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h07.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE